



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 43431

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la pertinence du rapport qui lui a été remis le 29 octobre 2013 par un président de section au Conseil d'État. Dans ce rapport sont évoqués la situation des agents de l'État, leur statut et ses évolutions au regard notamment d'une contrainte budgétaire plus accrue. Ainsi, il est recommandé dans ce rapport de généraliser les chartes de déontologie et les référents déontologiques. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport remis par Bernard Pécheur, conseiller d'Etat, au Premier ministre, en octobre 2013, a constitué la base des travaux de réforme de très grandes ampleurs conduits par le ministère de la fonction publique depuis 2014. S'agissant de la recommandation concernant la généralisation des chartes de déontologie et des référents déontologiques, celle-ci est mise en œuvre par la loi no 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Le chapitre 1er de cette loi précise les règles déontologiques applicables aux fonctionnaires et les dispositifs destinés à prévenir les conflits d'intérêts. Cette loi a modifié l'article 28 bis de la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en disposant que « tout fonctionnaire a le droit de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologiques ». L'ensemble de ces dispositions fera l'objet de décrets en Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année et d'une circulaire d'application.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43431

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12292

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 9146